



Renouvellement de bail commercial

Par **georges18061950**, le **15/02/2023** à **19:21**

Bonjour
J'ai envoyé une lettre en recommandé à mon bailleur pour qu'il renouvelle mon bail qui arrive à échéance le 31 Mars 2023. Je l'ai fait le 07 novembre 2022. Si j'ai bien compris, le bailleur a 3 mois pour répondre et s'il ne répond pas cela vaut pour renouvellement de mon bail.
Cela fait donc plus de 3 mois et il ne m'a pas répondu.
Ma question est de savoir si malgré le fait qu'il n'ai pas répondu dans le délai de 3 mois, peut il refuser de me renouveler mon bail. Si il ne peut pas refuser, ai je le droit de lui demander de me le renouveler de suite sachant que le bail arrive à échéance le 31 Mars 2023 ou dois je attendre obligatoirement la date de l'échéance du bail.
Merci pour vos réponses
Ci-joint la lettre que je lui ai

envoyée.



Par **BrunoDeprais**, le **15/02/2023** à **21:19**

Bonsoir,
Démarche inutile, il y a tacite reconduction.